

L'appariteur de Rohrwiller



La Cité des Roseaux

**de NETTOYAGE
PRINTEMPS**

**Samedi 6 avril
de 9h30 à 12 h**

Ouverte à tous, cette action s'avère indispensable pour nettoyer notre forêt et ses abords.

**Rendez-vous
devant la mairie.**

*Merci d'avance pour votre mobilisation
et votre participation.*



LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

DES SOLUTIONS POUR CHACUN



Depuis avril 2022, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) s'est engagée à titre expérimental dans la valorisation de nos déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Grâce à des résultats très encourageants, la CAH propose désormais des solutions qui répondent au mieux aux besoins des habitants.

En à peine 1 an et demi, plus de 1000 habitants se sont déjà engagés dans l'expérimentation, équipés d'un bioseau, un contenant pratique pour la collecte des biodéchets. Ils ont ainsi permis de valoriser plus de 90 tonnes de déchets alimentaires (26 tonnes de plus ont également été collectées dans les cantines scolaires du territoire), qui ont pu être transformées en compost ! Ce franc succès permet le déploiement de l'expérimentation sur l'ensemble du territoire.

C'est parti !

Des points de collecte de biodéchets viennent d'être installés



comme prévu à l'extérieur des 7 déchèteries de la CAH. Plus d'une centaine de points de collecte au cœur des communes viendront compléter le dispositif début avril !

Compostage, compostage partagé, lombricompostage, dépôt aux points de collecte ... chaque habitant pourra ainsi choisir la ou les solution(s) qui correspondent le mieux pour l'élimination des biodéchets alimentaires..

Des composteurs et lombricomposteurs au tarif préférentiel de 10 euros sont disponibles au service Ordures ménagères. Petit ou grand modèle, lombricomposteur (à partir de fin janvier)... vous trouverez forcément le mode de compostage adapté à votre situation, ainsi que de précieux conseils pour vous permettre de débiter sereinement.

Un petit coup de pouce pour transporter vos biodéchets ?

Pour ceux qui ne possèdent pas encore de bioseau, il est possible d'en obtenir un auprès du service Ordures Ménagères, en présentant sa carte de déchèterie comme justificatif. Ce premier seau, accompagné de ses 100 sacs en papier kraft est gratuit.

Une permanence sera assurée dans chaque communes durant les mois de mars et avril, pour permettre la récupération du bioseau au plus proche de chez vous. Les dates seront communiquées ultérieurement.



Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen.

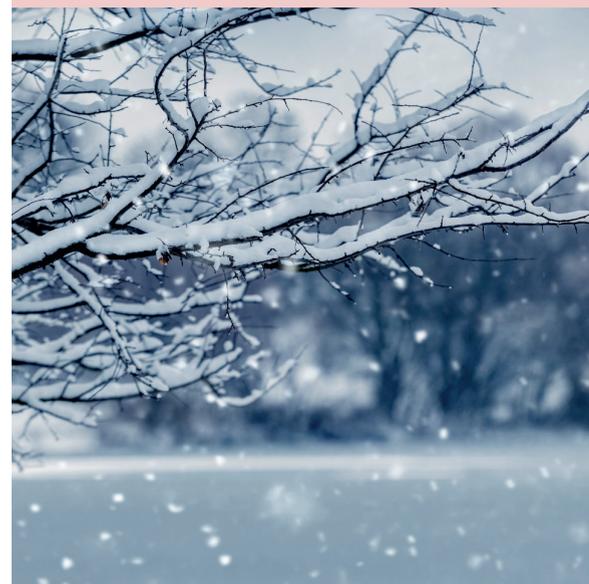
En France, elles auront lieu le 9 juin 2024 de 8h à 18h (sauf nouvelles directives) à l'école maternelle.

Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales pourra voter.

Date limite d'inscription sur les listes électorales : vendredi 3 mai 2024

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez vous inscrire via un formulaire en ligne, en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier.

Les cartes électorales, pour les électeurs nouvellement inscrits, seront envoyées à leur domicile avant le scrutin.



ANNIVERSAIRES

93 ans	SPEICH née SCHMITT Marie Marcelline, le 14
91 ans	HEINTZ née ROSSIN Elsa Eligia, le 6
90 ans	BORSCHNECK Bernard Joseph, le 1
87 ans	BAUMANN Gérard, le 13
86 ans	PIERMARIA Franco, le 19
85 ans	DIEBOLD née SCHLOSSER Marguerite Anne, le 12
78 ans	HAAS née WENGER Anny, le 20
78 ans	KRAUTH André, le 18
78 ans	KOHLEB Simone, le 18
78 ans	BONNARD née NEES Maria Frida, le 21
77 ans	WENGER Jean-Michel, Norbert, le 1
77 ans	WURTZ Pierre, Antoine, le 13
77 ans	BORSCHNECK née DIETENBECK Laurence, Jeanine le 20
76 ans	WENGER Rémy, le 3
76 ans	JAEGER née WINTZ Simone, le 16
76 ans	WEIL Robert, le 16

Fourrière animale



Que faire en présence d'un animal perdu ?

La commune de Rohrwiller a signé une convention de gestion du service public de fourrière animale avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau et la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Haguenau et Environs.

Dans le cadre de cette convention, la SPA s'engage à assurer la capture, le transport, l'accueil, la garde et les soins des animaux perdus, abandonnés ou errants sur le territoire communal dans

le respect des lois et règlements en vigueur. Elle recherche les propriétaires des animaux trouvés et restitue ces derniers quand ils sont réclamés.

Pendant les heures d'ouverture de la mairie en semaine, vous pouvez appeler l'accueil de la mairie au 03.88.63.20.88 pour signaler la présence d'un animal perdu, blessé, errant.

En dehors de ces heures d'ouverture, vous pouvez contacter vous-même la SPA au 03 88 53 12 84. Quand l'animal vous paraît dangereux, il faut appeler la gendarmerie.

A l'issue des recherches du propriétaire et du délai légal de garde (délai franc de 8 jours ouvrés), soit le propriétaire est inconnu ou défaillant et l'animal est placé en refuge, soit le propriétaire récupère son animal et prend en charge les divers frais de fourrière.



Déneigement

Par temps de neige ou de verglas, il incombe aux riverains, propriétaires ou locataires, de déblayer et de dégager les trottoirs, pour permettre la circulation des piétons en toute sécurité. Ils seront tenus de racler puis balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. S'il n'existe pas de trottoir, le déblaiement de la voie publique devra se faire sur un espace de 1m50 de largeur à partir du mur de façade, de la clôture ou de la limite de la parcelle.

Veillez noter que les axes prioritaires sont déneigés par les services la Collectivité Européenne d'Alsace.

La retraite sereine



Nous sommes ravis de vous présenter la nouvelle équipe de l'association 'Retraite Sereine', de nouveaux membres motivés qui apporteront de nouvelles idées et une énergie à cette nouvelle organisation. Doris SENGER et Doris FURST sont impatientes de vous accueillir tous les jeudis après-midi à 14 heures à partir du 15 février 2024 à la salle des associations pour mettre en place de nouveaux projets et continuer à développer l'action de notre association au sein de notre communauté. Elles ont hâte de faire votre connaissance et de collaborer avec vous.

à très bientôt, Christian Caillard

DON DE SANG 2023

Prochaines collectes

25 mars

Herrlisheim

12 avril

Rohrwiller

21 mai

Herrlisheim

23 juillet

Offendorf

17 septembre

Herrlisheim

20 septembre

Rohrwiller

25 novembre

Herrlisheim



ASSOCIATIONS



**Assemblée Générale
Le Samedi 4 février à 10h
au Club house de l'étang.**

La distribution des nouveaux permis de pêche se fera lors de l'assemblée.
La présence de tous les membres est souhaitable.



Les P'tits Roseaux

**CARNIVAL
DES P'TITS ROSEAUX**

**MERCREDI 07 FÉVRIER
2024**

CAVALCADE DANS LES RUES • GOÛTER FESTIF (GRATUIT)

Départ 14H30 pour la cavalcade,
devant la salle des fêtes

Contact : Judith PIERDON
07.68.60.84.13
Mail : lesptitsroseaux@outlook.fr

Retrouvez-nous sur notre page Facebook !

PLUi

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CAH suit son cours. Ce document unique remplacera tous les documents d'urbanisme existants du territoire et s'appliquera aux 36 communes de la CAH d'ici le début de l'année 2026.

L'année 2022 a permis à toutes les communes de participer à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi, document qui définit les grandes orientations de notre projet de territoire. Il a été débattu en Conseil Communautaire le 30 mars dernier. Les enjeux principaux de notre diagnostic territorial et PADD vous sont présentés via une exposition itinérante installée dans notre mairie du 4 juin au 2 juillet. Deux réunions publiques ont également été organisées cet été et ont réunies plusieurs centaines de personnes, témoignant de votre curiosité forte pour cette démarche.

Actuellement, notre travail consiste à traduire réglementairement ce document à travers le zonage et le règlement écrit du PLUi. Ces pièces vont fixer les règles opposables à tous pour l'exécution de travaux ou constructions. Pour élaborer une base commune de règlement écrit, les Maires de la CAH ont pu échanger collégalement autour de plusieurs enjeux tels que la qualité architecturale des constructions, la qualité du cadre de vie, l'équilibre entre végétal et minéral en milieu urbanisé... De futurs échanges permettront d'intégrer nos spécificités communales dans le règlement écrit et d'élaborer finement notre zonage.

Afin de prendre connaissance des documents, vous pouvez vous rendre sur le site internet dédié au PLUi : <https://plui.agglo-hagenau.fr/>. Une version imprimée de ces documents est également disponible en mairie, tout comme un registre permettant de recueillir vos observations. De nouvelles réunions publiques seront également organisées fin 2024/début 2025. Les dates précises vous seront communiquées ultérieurement.

Contact

Tél: 03.88.63.20.88
53 Grand'Rue-67410 Rohrwiller
Courriel : secretariat@rohrwiller.fr
site : www.rohrwiller.fr

Permanence Mairie

Tous les matins de 8h15 à 12h
Lundi de 15h à 18h - Jeudi de 13h à 18h
Vendredi de 13h à 16h

